

LES RENCONTRES ARDÉCHOISES



fédération
nationale
des compagnies
de théâtre
amateur

FESTIVAL DE

15ème édition

THÉÂTRE

RÈGLEMENT DU FESTIVAL

Préambule

Le Comité Ardèche de la Fédération Nationale des Compagnies de Théâtre Amateur présente la 15ème édition du Festival Les Rencontres Ardéchoises, qui aura lieu à la Salle Le Bournot d'Aubenas **du 13 au 15 septembre 2024.**

Fort de l'expérience de la précédente édition, le Festival s'installera une nouvelle fois sur la Place du Château pour son ouverture !

Chaque troupe pourra ainsi présenter son spectacle par le biais d'un extrait ou d'une présentation théâtralisée réfléchie pour l'occasion.

Nous attendons donc avec impatience vos candidatures pour cette nouvelle édition qui on l'espère, réunira encore une fois les troupes ardéchoises !

L'équipe organisatrice du festival

Article 1 : Festival amateur

Le Festival de Théâtre « Les Rencontres Ardéchoises » est organisé par la FNCTA Ardèche pour créer un moment de rencontres, de partages et d'échanges. Ce festival a pour effet de stimuler les troupes à progresser et tisser des liens solides. Nous souhaitons offrir un festival de qualité et d'univers artistiques différents.

Article 2 : Conditions

Le Festival de Théâtre « Les Rencontres Ardéchoises » s'adresse à toutes les troupes de Théâtre Amateurs du territoire Ardéchois, adhérentes de la FNCTA. Les comédiens présents sur scène doivent obligatoirement posséder une licence individuelle. Le comité d'organisation se réserve le droit d'inviter une troupe hors-département.

Article 3 : Dates et lieu

Le Festival de théâtre « Les Rencontres Ardéchoises » se déroule vendredi 13, samedi 14 et dimanche 15 septembre 2024

Pour cela la FNCTA Ardèche recherche minimum 5 troupes (voir plus en fonction de la programmation et de la longueur des spectacles).

Le Festival a lieu à la Salle Le Bournot, 4 boulevard Gambetta, 07200 Aubenas

Article 4 : Dossier de candidature

Retrouvez le dossier de candidature et le formulaire de candidature en ligne sur le site FNCTA Rhône- Alpes. Vous pouvez nous l'adresser par courrier ou mail aux adresses suivantes :

Courrier : FNCTA Ardèche – 15, boulevard Gambetta, 07200 Aubenas

Mail : cd07@fncta.fr

Plus d'infos :

Christina Juhl, chargée de développement de la FNCTA Ardèche
06 11 73 10 10

Un dossier de candidature doit comporter :

Les dates de vos prochaines représentations ou de répétitions générales*

Un dossier et/ou texte de présentation de votre spectacle

Des photos et éventuellement des extraits vidéo

L'affiche du spectacle (en papier ou numérique)

Une fiche technique, avec vos besoins lumières et sons

La durée du spectacle

Le temps de montage/démontage de votre décor (réel et précis)

Le nombre de comédiens et de techniciens concernés par le spectacle

L'autorisation SACD / de l'auteur de représenter l'œuvre (hors créations)

Vos coordonnées

Un dossier incomplet peut justifier une non-sélection.

Article 5 : Date limite de dépôt de dossier

Date limite de candidature : 15 avril 2024 (Cachet de la Poste faisant foi).

Article 6 : Sélection

Les troupes seront notifiées par mail de leur sélection pour Le Festival de Théâtre « Les Rencontres Ardéchoises ».

Article 7 : Présence des troupes

Chaque troupe s'engage à arriver à l'heure convenue pour son installation afin de ne pas perturber l'organisation du festival.

Nous demandons aux troupes sélectionnées une présence obligatoire le vendredi 13 septembre 2024 à 18h30 pour l'ouverture du festival et la présentation des spectacles.

Nous souhaitons la présence d'au moins la moitié des comédiens du spectacle et du metteur en scène. Les comédiens, techniciens et metteurs en scène des spectacles sélectionnés peuvent assister gratuitement à l'ensemble des spectacles présentés pendant Le Festival de Théâtre « Les Rencontres Ardéchoises ».

Évidemment, nous attendons que les troupes sélectionnées jouent le jeu du festival et de la rencontre en assistant activement aux spectacles.

Article 8 : Communication

Merci de participer activement au sein de votre réseau, à la communication du Festival de Théâtre «Les Rencontres Ardéchoises».

Article 9 : Droits d'auteurs

Dès l'inscription, les troupes doivent IMPÉRATIVEMENT faire parvenir tous les renseignements concernant leur spectacle (autorisation SACD, adaptation, durée).

La troupe doit déclarer sa représentation à l'organisme concerné et en payer les droits avant le festival.

L'organisateur la remboursera sur facture acquittée au nom FNCTA Ardèche.

Éléments à déclarer pour la SACD : Jauge : 100 — Prix moyen : 6 €

Les charges URSSAF sont à la charge de l'organisateur mais la troupe doit faire sa déclaration et en payer les droits.

L'organisateur remboursera à réception de la déclaration URSSAF faite par la troupe. Pour la SACEM, le détail des œuvres musicales taxées devra être fourni.

Article 10 : Indemnités de déplacements

La FNCTA Ardèche participe aux frais de déplacement des troupes qui en feront la demande.

Après Le Festival de Théâtre « Les Rencontres Ardéchoises », merci de faire une demande de vos défraiements kilométriques au trésorier.

Pour les troupes qui ne réclament par leurs défraiements pour quelques raisons que ce soit (aisance financière, etc), le trésorier va considérer que cela est un don en faveur de la FNCTA Ardèche.

C'est à vous de solliciter le trésorier à l'adresse mail suivante cd07@fncta.fr

Pour rappel :

- Calcul, du siège de la troupe au lieu des rencontres, aller/retour, au tarif bénévole soit 0,308€ / km.
- Préciser le nombre de personnes de la troupe et le nombre de véhicules (voiture ou décor) sera de fait.

Remarque :

Selon le nombre de personnes dans la troupe (comédiens / metteur en scène / techniciens), nous comptons un véhicule pour 4 personnes (et non 5 personnes pour que vous puissiez transporter du matériel), plus s'il y a lieu un véhicule pour le matériel et les décors avec 3 personnes.

Exemple : S'il y a 10 personnes dans la troupe, 3 voitures seront comptées ou 2 voitures et 1 véhicule pour les décors.

Article 11 : Hébergement et repas

Hébergement :

Le Comité Ardèche de la FNCTA n'est pas en mesure de prendre en charge la totalité d'un hébergement, mais une aide pourra éventuellement être accordée aux troupes pour le week-end (sur présentation d'une facture d'hébergement).

Repas :

Le jour de votre représentation, un repas est offert par la FNCTA à tous les comédiens, comédiennes et techniciens de la troupe. Vous pouvez réserver les autres repas auprès de Christina à cette adresse : cd07@fncta.fr, moyennant une participation de 10€ par personne et par repas. Merci de nous tenir informés si vous avez un régime particulier (allergies...).

Du café, thé, biscuits, fruits... seront à votre disposition pendant tout le festival. Les repas se prennent dans la salle d'accueil du Festival.

Article 12 : Matériel

Les troupes s'engagent à utiliser uniquement le matériel technique mis à leur disposition par la salle Le Bournot (pièce jointe - fiche technique). La FNCTA Ardèche ne fournira aucun décors, accessoires supplémentaires que ceux apportés par les troupes.

Article 13 : Techniciens de la Salle Le Bournot

La salle Le Bournot met à disposition plusieurs techniciens pendant la durée complète du Festival de Théâtre « Les Rencontres Ardéchoises ». Ces techniciens peuvent assurer les régies lumières et sons des spectacles. En revanche, les troupes peuvent venir avec leur propre technicien pour assurer la régie.

Article 14 : Répétitions, réglages, démontage

Les répétitions et réglages du spectacle se font le jour même. Le démontage des décors doit se faire obligatoirement après la représentation. La salle Le Bournot ne dispose pas de lieu de stockage.

Article 15 : Droit à l'image

Les membres de la troupe engagée acceptent d'être filmés, pris en photo ou être présents sur tout type de support multimédia dans le but de figurer sur tous les médias de communication du festival. Dans le cas contraire, merci d'en informer les organisateurs.

Article 16 : Annulation

En cas de force majeure, la FNCTA Ardèche se réserve le droit d'annuler tout ou partie du Festival de Théâtre « Les Rencontres Ardéchoises ». En cas d'annulation, aucune indemnité ne sera perçue par les compagnies.

Article 17 : Engagement de chaque troupe

Tous les membres de la troupe engagée devront prendre connaissance du présent règlement, en particulier les techniciens (lumière et son). La participation au festival implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement ainsi que l'adhésion individuelle des comédiens à la FNCTA.



Comité Ardèche
Fédération Nationale
des Compagnies
de Théâtre Amateur

 FNCTA Ardèche
 fncta_ardeche
Contact : cd07@fncta.fr



SALLELEBOURNOT

